

2017-12-164-DGS

nomenclature: 5.7.5

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

**OBJET : CRÉATION D'UN PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL – PAYS
ADOUR LANDES OCÉANES – APPROBATION DES STATUTS**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, M. DUBERT, Mme DUFAU, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, M. SALLABERRY, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. GARANS M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. GONZALES	procuration à	M. DUBERT
Mme BIRLES	procuration à	Mme DUFAU
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

ABSENTS EXCUSÉS:

M. AJA

ABSENTS

M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 31



2017-12-164-DGS - CRÉATION D'UN PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL-PAYS ADOUR LANDES OCÉANES - APPROBATION DES STATUTS

Monsieur le Maire expose,

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 donne la possibilité aux Pays d'évoluer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). Ainsi, le Pays Adour Landes Océanes a décidé de créer un PETR-Pays Adour Landes Océanes et de modifier ses statuts afin de les adapter à cette nouvelle structure.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifiée et notamment son article 22 ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, notamment son article 51 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu les délibérations concordantes des Communauté des Communes Orthe et Arrigans en date du 12 septembre, de la Communauté des Communes du Seignanx en date du 25 septembre 2017, de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax en date du 27 septembre, de la Communauté des communes MACS en date du 18 Octobre 2017, approuvant la transformation du Pays en PETR et le projet de statuts du futur syndicat mixte ;

Vu le projet de statuts du PETR-Pays Adour Landes Océanes

Vu le courrier de Monsieur le Préfet des Landes en date du 22 novembre 2017

Vu les éléments de contexte présentés en annexe

Considérant que l'article 79 de la loi MAPTAM offre aux territoires ruraux un nouvel outil de développement et d'aménagement, le PETR, afin de permettre au Pays de poursuivre les actions engagées depuis 2002 sur le territoire des EPCI adhérents

Considérant l'intérêt d'approuver la transformation du Pays en PETR sous la forme d'un syndicat mixte fermé

DELIBERE

APPROUVE la création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural-Pays Adour Landes Océanes et les statuts correspondants



DESIGNE Monsieur le Maire pour siéger à la Conférence des Maires

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Vote: 31

Pour: 29

Abstention : 2 (Mme Delavenne et M. Claverie)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 15 décembre 2017

Le Maire

